

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 15 février 2019 à 18 Heures 00

L'an deux mil dix-neuf, le quinze février à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Bernard FABRE, **Maire,**

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe BARRAULT, M. Xavier DARAS, **Adjoint,**

M. Philippe CASSARD, MME Fabienne COLIN-FAURE, MME Florence DECHELLE, M. Thierry SEGURA, **Conseillers Municipaux.**

EXCUSEE :

MME Franceline ADT-GUILBERT (pouvoir à MME Fabienne COLIN-FAURE)

SECRETARE DE SEANCE : M. Xavier DARAS

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. PROJET DE BUDGET 2019

Il fait part d'un souhait d'optimiser les dépenses (fonctionnement et investissement) après une année 2018 particulièrement importante en travaux, notamment avec la rénovation et l'agrandissement de la salle communale : pour une dépense totale de 210 188,76€ TTC, le reste à charge pour la commune est de 111 421,72€ compte-tenu des subventions (FER 2017/ FER 2018 / SDESM) et du FCTVA.

Par ailleurs le décalage dans le temps du paiement effectif des subventions a nécessité une grande vigilance dans le suivi des encaissements d'où l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la CE.

En fait l'état de la trésorerie au 13/02/2019 est de 40 124,49€. La ligne de trésorerie souscrite n'aura finalement pas été actionnée.

Le résultat budgétaire de l'exercice montre un déficit en section d'investissement de 177 567,79€ pour un excédent de la section de fonctionnement de 64 993,36€. Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de - 5 485,20 € situation tendue mais compensée par un état des "restes à réaliser" favorable qui fait ressortir 7 757,17€ en dépenses et 195 964,37€ en recettes

INVESTISSEMENTS :

- Projet majeur de l'exercice 2019 : IEP cimetière. Mise en conformité de l'accès PMR. Coût : 101 739€ TTC ; si toutes les subventions sont accordées, le reste à charge serait de l'ordre de 20 000€ ...cependant il restera à nouveau le décalage des encaissements et donc vigilance sur la trésorerie.
- Isolation des combles et grenier de la mairie
- Acquisition d'une petite parcelle de terrain Chemin des Praillons (propriété Mattioda) pour une réparation des réseaux eaux usées/eaux pluviales, chantier financé par la CAMVS (près de 200 000€). Formalités en cours.

- Aménagement sécurité (réduction vitesse, ralentisseurs...) et nouvelle signalétique rue du Général de Gaulle RD39 désormais en agglomération.
- Rénovation des points lumineux (LED) av du Général de Gaulle
- Salle communale : recherche et réparation de fuites / toiture
- Demande d'investir dans un éclairage spécial expo pour la salle communale (devis à venir de l'ordre de 3 500€)

FONCTIONNEMENT :

- ABSL : demande de subvention 2019 : 3500€
- Etude de la création d'un poste EV et embauche en contrat aidé d'un nouvel employé communal, (le stagiaire actuel) et dans ce cadre voir s'il y a nécessité de redéfinir les missions de l'association Agissons.

2. REDEVANCE SMITOM

Le maire est autorisé à signer une convention avec le SMITOM pour une redevance spéciale de taxes des ordures ménagères (TOM) qui ne concerne pas les particuliers mais des locaux communaux pour un montant de 2700€ par an.

3. CREATION D'UNE COMMISSION RECRUTEMENT SECRETARIAT

Elle se compose de MME Fabienne COLIN-FAURE, Florence DECHELLE et M. Thierry SEGURA.

4. URBANISME. SUIVI DES OAP

Ce suivi est assuré par un trinôme composé de M. Philippe BARRAULT, adjoint à l'urbanisme, M. Thierry SEGURA et M. Xavier DARAS.

L'objectif est de traiter les dossiers concernant les OAP et de piloter une éventuelle révision/modification du PLU.

Ce trinôme OAP sera un « guichet unique », porte d'entrée communale pour toutes les parties prenantes vendeurs (propriétaires des terrains), acheteurs (promoteurs, aménageurs ...), "concessionnaires". Il aura pour charge d'instruire les demandes de permis d'aménager et/ou de construire dans le cadre des OAP.

Le trinôme pourra faire appel à un conseil extérieur afin de l'assister dans ces missions.

Il rendra compte et prendra l'avis du maire et des membres du CM.

5. PRESENTATION D'UN PROJET DE FERME PHOTOVOLTAIQUE

La commune de Boissise la Bertrand propriétaire d'un terrain de 40ka, mitoyen de Boissettes étudie l'implantation de panneaux solaires. Il s'agit du terrain de l'ancienne carrière entre la Seine et la départementale RD39. La commune est propriétaire de 10ha qui serait aussi concernée par ce projet. Avis défavorable du Conseil.

6. PONT AVAL

Un projet de pont aval entre les Boissises revient à l'ordre du jour. Il fait partie du dit "contournement de l'agglomération melunaise", dossier traité dans le cadre du Contrat d'Intérêt National signé entre l'Etat, la Région IDF, le Département et la CAMVS ; c'est le Département qui a la maîtrise de ce dossier. Le projet de pont amont entre VLP/LIVRY et LA ROCHETTE est de la compétence de la CAMVS.

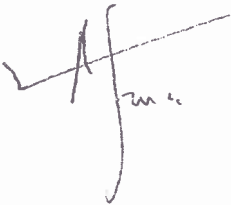
7. TRANSFERT de micro-parcelles du chemin des Noireaux

Afin de régulariser une situation de fait, des "micro-parcelles" privées, aujourd'hui sur le chemin, vont être restituées à la commune, cela ne changeant en rien les limites de terrains matérialisées par des murs ou des plantations. Le conseil municipal décide d'une valorisation symbolique de 1€ pour chaque vente, cette opération ne diminuant pas la surface effective des terrains privés. Cette opération permettra à la commune d'envisager la création d'une voirie.

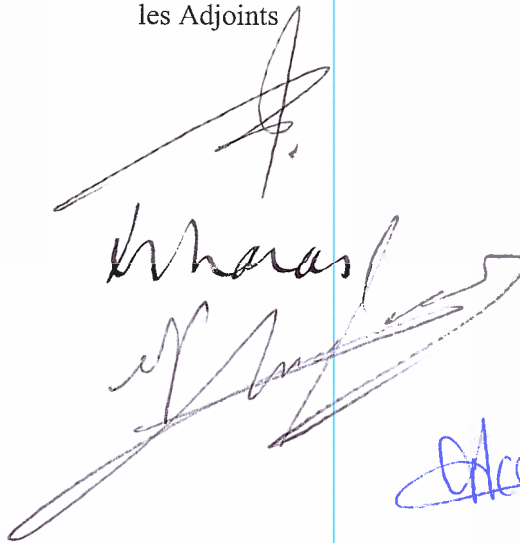
8 - RPI.

Le Maire fait part de son inquiétude d'une éventuelle suppression de classe en raison d'un manque d'effectif au niveau départemental.

Le Maire



les Adjoints



les Conseillers

